Communiqué de presse

Agir pour Dijon

Vendredi 18 octobre 2024

« Stationnement : Agir pour Dijon demande la révision du FPS et saisit le défenseur des droits »

Nous avions dénoncé dès janvier 2018 la modification des tarifs affichés sur les horodateurs, limitant en pratique la durée maximum de stationnement à 2 h, alors qu'elle est selon la délibération de 2 h 30, et l'illégalité qui en résulte.

L'obligation législative selon laquelle le montant du Forfait de Post Stationnement (40 € à Dijon actuellement) doit être égal au tarif de stationnement le plus élevé (4,5 € à Dijon actuellement) n'est pas respectée.

Nous considérons que la seule solution consiste à réduire le montant du FPS. Agir pour Dijon avait lancé une pétition signée par 2000 Dijonnais, en janvier 2018, pour qu'il soit limité à 10 €.

La municipalité n'ayant pas tenu compte de nos avertissements, nous prenons la décision de saisir le défenseur des droits, en la personne de madame Claire Hédon.

Nous avons observé avec satisfaction que notre demande formulée en mars 2024 d'allonger à 15 jours au lieu de 5 jours le délai de paiement du FPS au tarif minoré (25 € actuellement) a été prise en compte par Divia depuis le 10 octobre 2024. Nous souhaitons que cet aménagement bienvenu soit validé en conseil de métropole au plus vite.

Nous souhaitons en outre qu'un FPS ne puisse être infligé dans les dix minutes qui précèdent le paiement d'une redevance de stationnement, afin d'éviter que des personnes se rendant aux horodateurs soient sanctionnées durant cet intervalle.

Toutes ces difficultés prouvent bien qu'une refonte complète de la tarification du stationnement à Dijon est nécessaire.

Agir pour Dijon

agirpourdijon@gmail.com

agirpourdijon.fr